



Conduite sans permis audition notification d'une ordonnance penal

Par **maxpoto**, le **08/02/2012** à **00:43**

Bonjour,

J'aurai voulu avoir des renseignements sur une convocation que j'ai reçue de la part de la brigade accident du commissariat de ma région, pour le motif : "audition notification d'une ordonnance pénale suite à un défaut de permis de conduire" dont j'ai fait l'objet il y a à peu près 8 mois, sachant que je n'ai pas pu récupérer mes recommandés entre-temps car j'étais à l'étranger. Donc j'aurai voulu avoir des renseignements concernant cette convocation et les risques encourus.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **08/02/2012** à **07:43**

Bonjour,

Seule cette brigade vous renseignera. Ici, on n'est pas Madame IRMA, voyante extra-lucide, ni Monsieur M'Gabé, grand marabou, et on ne possède pas de boule de cristal.

Quand à savoir ce que vous risquez pour une conduite sans permis, vous avez un dossier en post-it, en en-tête de ce forum de droit routier, qui lui est spécialement consacré.

Bonne lecture.

Par **maxpoto**, le **08/02/2012** à **12:03**

ok merci de votre reponse mais je voulais un simple avis pas de l'ironie

mais bon merci quand et passez une bonne journée